AFFRANCHI PAR L'EDITEUR



VOL. IX. | MANITOBA. | No [illegible]

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, MARDI, 11 NOVEMBRE, 187[illegible]



Chemin de fer Pacifique Canadien.

SOUMISSION POUR TRAVAUX A LA COLOMBIE ANGLAISE.

Des soumissions cachetées et adressées au soussigné et marquées " Soumissions pour Chemin de fer Pacifique " seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, lundi, le 17 de novembre prochain pour certains ouvrages de construction qui devront être executés sur la ligne près de Yale jusqu'au Lac Kamloops et par sections comme suit' savoir :

D'Emery's Bar à Boston Bar.........29 milles
De Boston Bar à Lytton.................29 milles
De Lytton à Junction Flat.......28¼ milles
De Junction Flat à Savonna's Ferry..........................40½ milles

Les devis, quantités, conditions du contrat, formules de soumissions et tous les details imprimés seront fournis à demande au bureau du Chemin de fer Pacifique, à New Westminster, Colombie Anglaise, et au bureau de l'Ingenieur en chef à Ottawa. Les plans et profils seront ouverts à l'inspection à ce dernier bureau.

On n'acceptera que les soumissions faites sur les formules imprimées et que si toutes les conditions sont remplies.

Par ordre
F. BRAUN,
Secrétaire.

Dep. des Chem. de fer et des Canaux
Ottawa 3 Octobre 1879

TITRES DE TERRE EN DISPUTE.



AVIS est par le présent donné que le Commissaire tiendra la Cour au Palais de Justice à Winnipeg, lundi le 12 Janvier prochain à midi afin de procéder à l'examen de toutes les réclamations qui lui ont été déférées par le Ministre de l'Intérieur, et dont une liste se trouve plus bas détaillée.

Avant l'audition d'aucune réclamation, il devra être produit un certificat des Greffiers des Cours de Comté et des Régistrateurs conformément à la 8e section de la 38e Vict. Cap 53 et ses amendements. Les réclamants devront aussi assermenter ou affirmer la justice de leurs réclamations et servir copie à l'autre réclamant de leurs réclamations et de l'intention qu'ils ont de venir devant le Commissaire, au moins un mois avant de faire tel serment ou affirmation. Copie de tel avis devra être annexé à l'affidavit ou affirmation.

E. B. WOOD,
Commissaire.

Winnipeg, 10 Octobre, 1879.

LISTE DES RECLAMATIONS

COMTE DE SELKIRK.

No de la réclamation	Paroisse.	Lot No.	Noms des Contestants.
223	St. John.	24	John Schultz, Walter R. Bowen, et H. McDonell.
224	St. Charles.	106 107 108, 109	Alex. Murray, James Green, et John Higgins.
225	"	33	Daniel Lapointe et Daniel Carrière.
226	"	34	François Savage et Madeline Savage.
227	"	41	Bapt. Ducharme et Wm. Rodway.
228	"	83	John Schultz et Richard S. Pelly.
229	St. James / Headingly	111 / 6	Catherine Blayonne et la Succession de Jos. A. Ness.
230	St. Boniface.	51	John Taylor et le Rév. G. O. Corbett.
231	"	40	D. A. Smith et Margaret McDougall.
232	"	71	Romain Lajimodière et J. F. Grant.
COMTÉ DE PROVENCHER.			
233	St. Vital.	51	Louis Lavallée et Julie Riel
234	"	35	Benj. Lajimodière et Marg. Pepin.
235	St. Norbert.	66	D. A. Smith et le Rév. N. J. Ritchot.
236	"	110	Casimir Minnie et Jos. Descoteau
237	"	145	Jos Norman et Abraham Parenteau.
238	Ste. Anne.	66	Auguste Harrison et John Cyr, sènr.
239	Lorette.	13	Sa G. Mgr. Taché et Danl. McDougall.
240	"	71	Joseph Flamand et John Cyr.
241	Tp. 8, Rg. 1, Sec. E	29	John Parker et George Parker.
COMTÉ DE LISGAR.			
242	St. Andrew.	133	Hyman, Irvine, Hay, Peel et Sinclair
243	"	229	John Norquay et Alex. Setter.
244	"	270	Ellis W. Hyman et John Schultz.
COMTÉ DE MARQUETTE EST.			
245	St. Frs. Xavier.	20	Pierre Dauphinais et John Taylor.
246	"	50, 51 et 52	Paschal Breland et Pierre Gariépy.
247	"	135	Roderick Ross et François Piché.
248	"	169	Marie Desmarais et J. B. Sansregret.
249	Baie St. Paul.	20	John Schultz et Frs. Desjarlais.
250	"	109	John Schultz et Francis Brown.
COMTÉ DE MARQUETTE OUEST.			
251	Westbourne.	6	Bapt. Desmarais et Colin Munro.
252	"	26	Whiteway, Schultz, House et Desmarais

Vente en vertu d'une Hypothèque D'UN EMPLACEMENT A St. BONIFACE.

En vertu d'une procuration autorisant à vendre contenue dans une hypothèque datée du 18 décembre 1874, laquelle hypothèque sera produite au jour de la vente, il sera vendu par ENCAN PUBLIC, aux salles d'encan de Dufour et Cie, coin de la grande rue et de la rue Thisle, Winnipeg, MERCREDI, le 12ième jour de NOVEMBRE, 1879, à MIDI précis la propriété suivante savoir :

Tout ce certain lot ou morceau de terre situé dans la paroisse de St. Boniface Comté de Selkirk, du coté est de la Rivière Rouge, étant une portion du lot 89 de la dite paroisse de St Boniface, d'après les arpentages de la Puissance, à l'angle Sud Ouest du dit lot ayant une chaine et 64 mailles de front sur la dite Rivière Rouge par une profondeur de 8¾ chaines contenant 1.27 acres en superficie le dit morceau de terre formant partie du lot connu comme la propriété Marion, avec le bois de construction et autre qui se trouve sur le dit emplacement. Les termes et conditions de la vente seront indiqués le jour de la vente. Pour plus amples détails, s'adresser à

J. DUBUC,
Solliciteur du créancier hypothécaire.
DUFOUR et Cie.,
Encanteurs.

St. Boniface, 22 Oct. 1879.

DEMANDES DE LICENCES

Hôtels. Wilson et Hurley, Winnipeg.
" J. Oconnor et Ward, Riv. Esturgeon
" J. S. Delane, West Lynne.

JOHN FRASER,
P. C. L.

Winnipeg, 30 Oct., 1879.

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.



LE "METIS."

Mardi 11 Novembre 1879.

Les funérailles de l'Hon. Juge Betournay ont eu lieu le 3, à St. Boniface au milieu d'un grand concours de peuple et d'amis, malgré les mauvaises glaces et les dangers de la traverse.

Le service a été chanté par le R. P. Lavoie, confesseur du défunt, assisté des RR. MM. Ferron et Cloutier. La Cathédrale était littéralement remplie. Le chœur de St. Boniface composé de MM. Morache, Lévêque, Lanctot, Royal, Kittson, Dorval, Marston, etc., etc., a parfaitement rendu la messe des morts en plain chant harmonisé, et, à l'offertoire, a chanté le *De profundis* avec un effet remarquable.

Le collége et le couvent assistaient à l'office, de même que le Barreau en corps.

L'absoute a été faite par Mgr. l'Archevêque qui, quoique malade, n'a pas hésité à s'exposer au froid pour rendre les derniers devoirs à l'honorable Magistrat, au compatriote distingué, au paroissien fidèle qu'il avait si bien connu durant sa vie.

Les porteurs étaient les Hon. MM. Royal, Président du Barreau, Dubuc, M.P.; MM. J. A. N. Provencher, avocat, A. A. C. LaRivière, M. P.P, Lieut. Col. Smith, G. McMicken, J. H. McTavish et D. M. Walker, Procureur Général.

Des trois juges qui composaient la Cour du Banc de la Reine de Manitoba, il n'en reste plus qu'un le Juge en Chef: il est à espérer que les vacances seront remplies sous peu, car le fonctionnement de notre machine judiciaire se trouve quasi arrêté.

Nous affirmons à ce sujet le principe que les successeurs de MM. McKeagney et Betournay devraient être choisis dans le Barreau de la Province; le temps n'est plus où des motifs de saine politique fesaient au gouvernement canadien un devoir de prendre les juges de Manitoba dans les anciennes provinces. Nous avons aujourd'hui un grand nombre d'hommes de loi, dont quelques uns supérieurs par l'intelligence et l'instruction parmi lesquels il serait facile de trouver de très bons juges, sans compter que nos lois, notre droit civil et notre procédure diffèrent notablement de ceux des autres Provinces.

Nous espérons donc que justice nous sera rendue, et que l'on se souviendra que si le Canada est pour les canadiens, Manitoba doit être aujourd'hui pour les Manitobains.

Le *Times* prêche l'introduction des partis dans la politique locale, lui qui était loin de voir la sagesse de la chose il n'y a pas très longtemps; il déclare même conservateur très-suspect quiconque s'alliera ou se rapprochera du gouvernement Norquay lequel, on le sait, ne veut pas de partis. Heureusement que ni M. Girard, ni M. Royal, ni M. Dubuc, ni M. Taillefer n'ont besoin des certificats du *Times* pour faire savoir à ceux qui l'ignorent quels ont été les principes qui les ont guidés par le passé et qui continueront de les guider à l'avenir.

Nous conseillons au *Times* la modération, du sang froid et le *festina lente* d'Horace.

L'honorable M. Norquay a publié son manifeste électoral sur la *Tribune* de Winnipeg ainsi que sur le *Inter-Ocean* de Selkirk, et annonce en même temps sur ce dernier journal des assemblées publiques dans sa division de St. Andrews pour le 11, le 12 et le 13 courant. Cela sent l'approche des élections.

M. Norquay ne s'est guère mis en frais d'imagination pour composer son programme qui est celui du gouvernement; cependant, si peu nombreuses que soient ses déclarations, elles ne laissent pas que d'être importantes. Le premier ministre commence par se prononcer carrément en faveur du système municipal obligatoire, puis il finit en disant qu'il faut bannir les distinctions de partis dans notre politique locale. En d'autres termes, M. Norquay ne formera pas de ministère conservateur, ainsi que le veut aujourd'hui le *Times*; il tâchera de s'adjoindre les hommes les plus capables et les plus influents à quelque parti qu'ils appartiennent, continuant en cela les traditions de ses prédécesseurs.

Le *Times*, qui n'a pas voulu d'un gouvernement basé sur les partis tant que cela a paru contrarier ses intérêts, penche maintenant de l'autre côté depuis la publication de la *Tribune*. Il menace presque les membres du parti français s'ils ont le malheur de se rapprocher de M. Norquay. Le jour où le *Times* deviendra consistant et sérieux, nous tiendrons compte de ses menaces; mais pas avant.

Le parti français n'a eu jusqu'ici qu'une politique; et il n'a jamais trahi ses amis: Quant à des alliés il n'en a pas encore dans le parti anglais; nous désirons un rapprochement dans l'intérêt général, et nous espérons qu'il se fera: mais avec qui, comment et sur quelles bases, c'est ce que nous ne savons pas encore. Nous croyons comprendre cependant que la chose ne tardera guère.

Espérons que la conduite des membres du parti français dans les négociations qui devront avoir lieu à ce sujet sera loyale, généreuse, franche, harmonieuse et désintéressée comme à l'ordinaire.

Nos lecteurs verront avec intérêt les nouveau réglement relatifs à la vente des terres publiques dans le voisinage du chemin de fer Pacifique canadien. D'importantes modifications ont été apportées à la politique ministérielle à cet égard, modifications qui ont été la suite des arrangements financiers pris à Londres par les ministres canadiens par la construction du Pacifique.

Il n'y a rien de changé dans la division des zones qui restent les mêmes au nombre de cinq, c'est-à-dire les bandes A B C D et E. Seulement les sections portant les numéros pairs dans les townships que comprennent les différentes bandes, sont ouvertes aux *homestead*, ou préemptions, tandis que les sections portant les numéros impairs sont réservées pour le chemin de fer. En deux mots, l'on affecte une moitié du territoire au développement rapide de la colonisation, et l'on garde l'autre pour la vendre dans les intérêts de la grande ligne transcontinentale. Il est à remarquer aussi que les *homesteads* et les préemptions auront désormais 160 acres, au lieu de 80, ce qui donne à la propriété la même étendue qu'auparavant.

Les prix des terres qui devront constituer le fonds du Pacifique seront: dans la bande A. de $5.00 l'acre dans la bande B de $4.00 l'acre et ainsi de suite. Pour les terres préemptées, les prix seront: dans les bandes A B et C de $2.50; dans la bande D $2 et dans la bande C, de $1 l'acre.

Rien de plus facile aussi que les conditions des ventes. Ainsi, il n'est éxigé qu'un dixième comptant pour les terres du chemin de fer, et la balance est payable en neuf versements annuels égaux avec intérêt au taux de six pour cent: et il suffit, pour les terrres préemptées, de payer quatre-dixièmes du prix, au bout de trois ans, le reste étant partagé en six versements annuels égaux, avec intérêt au taux de six pour cent. On n'accepte ni certificats (*scrips*), ni mandats militaires pour le paiement des terres.

Tous les colons qui se sont établis, d'après les conditions des réglements promulgués le 9 de juillet dernier, auront le bénéfice du dernier ordre en conseil, qui aura, dans ce cas, un effet rétroactif.

L'Hon. M. Chapieau a formé son Cabinet le 31 octobre de la manière suivante:

Premier et Ministre d'Agriculture et des Travaux Publics, M. Chapleau.

Trésorier, M. Robertson.

Président du Conseil, M. Ross;

Procureur Général, M. Loranger;

Commissaire des Terres de la Couronne, M. Flynn;

Secrétaire Provincial, M. Paquet;

Solliciteur Général, M. Lynch.

M. Joly, après sa défaite, ayant demandé au Lieutenant Gouverneur de lui accorder la dissolution des Chambres, Son Honneur a cru de son devoir de refuser; M. Joly a aussitôt remis son porte-feuille. Le 31, le Conseil Législatif a passé le bil des subsides, Son Honneur a sanctionné les bills de la session, et la Chambre a été prorogée au 10 décembre prochain. L'élection des membres du nouveau cabinet est fixée au 20 novembre courant.

Ceux qui suivent le cours des affaires politiques dans la Province de Québec verront par la composition du gouvernement que M. Chapleau a réussi à former une coalition; sur sept ministres cinq sont conservateurs et deux sont du parti opposé, MM. Flynn et Paquet. Les dernières nouvelles nous apprennent que le *Canadien* de Québec n'a pas voulu accepter l'œuvre de M. Chapleau; il fera la guerre à l'hon. M. Paquet dans Lévis, et se déclare l'adversaire de toute coalition.

Le nouveau cabinet renferme plusieurs hommes d'un talent et d'une valeur politique incontestables. La réputation de M. Chapleau est connue; comme orateur brillant, comme tacticien parlementaire, comme nature sympathique, comme esprit politique, l'adversaire de M. Joly n'a pas de supérieurs et très peu d'égaux dans notre monde canadien. M. Chapleau est un peu de Manitoba, et c'est pour nous un vif plaisir que de lui adresser le sincère tribut de félicitations des nombreux amis qu'il compte dans cette province éloignée. Le chef du gouvernement de Québec appartient à la race des hommes taillés pour gouverner; les mécomptes de la politique n'ont été pour lui qu'une occasion de déployer les ressources de sa féconde et riche nature. Il a été chef d'opposition dans un temps extrêmement difficile; il n'a jamais cessé d'être courtois, infatigable et ami de son pays: il a rappelé les grandes traditions des chefs de parti en Angleterre.

Les Honorables MM. Loranger et Flynn sont dignes d'être les associés de M. Chapleau dans le gouvernement de Québec, par l'intelligence, l'instruction, un magnifique talent oratoire, une honorabilité parfaite et des aptitudes politiques tout à fait supérieures. M. Loranger appartient à une famille déjà illustre dans les fastes historiques du Bas-Canada; son frère ainé, l'Hon. T. J. J. Loranger, aujourd'hui juge de la Cour du Banc de la Reine en retraite, a joué un rôle considérable dans la politique. Orateur de premier ordre, intelligence brillante, caractère sympathique, telles sont les qualités qui semblent être l'apanage commun des deux frères.

Nous ne connaissons de M. Flynn que le peu que nous en avons lu et ce qui en a été dit; mais cela suffit pour nous permettre d'ajouter qu'aux qualités de l'esprit, à la science innée de la politique. M. Flynn comme M. Loranger, et M. Loranger comme M. Chapleau croit à l'union de la grande famille canadienne de la Province de Québec; ils ont placé l'image de la patrie au dessus du fanatisme souvent profitable de l'esprit de parti, et l'entreprise qu'ils tentent en ce moment de concert avec leurs amis qui sont aussi les nôtres mérite l'admiration et les sympathies actives de tout homme qui aime son pays. Ce ne sont pas des idéologues; la lutte les a dépouillés des théories pures et des abstractions; ce qu'ils entreprennent ils s'y adonnent avec cette forte maturité qui agit en déhors des illusions et des faux pas de l'enthousiasme juvénile. Ils attirent tous les yeux en ce moment, et nos souhaits les plus ardents s'en vont aussi vers eux.

Ce n'est pas tout cependant de s'unir quelques hommes de cœur ensemble et de dire:—"Formons "un gouvernement patriotique, lançons un programme qui rallie "tous les honnêtes gens et ne laisse "aucune prise aux pêcheurs de "scandales; intégrité partout; jus-"tice facile et stricte en tout; légis-"lation sage, progressive et conser-"trice:" Non, ce n'est pas tout. Il faut la fermeté du propos: il faut l'action. Un nouveau ministère, par cela seul qu'il ne peut donner des portefeuilles à tous ceux qui ont travaillé à détruire l'ancien produit toujours un certain refroidissement dans son entourage immédiat. L'action, le succès désarmera ces désappointements intimes. M. Chapleau sait tout ce qu'il risque en s'écartant un peu de la discipline et des traditions inflexibles du parti dont il est le chef: que de gens qui l'applaudissent aujourd'hui se réservent plus tard, s'il échoue, de le lapider avec la fameuse sentence:—Les coalitions sont immorales! Il a été audacieux; il n'a pas réussi; tant pis!

Pour notre part, nous avons pleine confiance dans le succès du nouveau gouvernement parce qu'il nous paraît appuyé sur les justes et légitimes aspirations de la grande majorité de la population du Bas-Canada.

Quand sir Richard Cartwright était ministre des finances, il aimait à parler *ab hoc* et *ab hac* du mouvement industriel commercial. Sir Leonard Tilly procède un peu différement. Il visite tous les grands centres du commerce et de l'industrie, se fait rendre compte de chaque chose, écoute les réclamations des uns et des autres et prend des notes. Mardi dernier, à Toronto, il a visité les manufactures suivants: la fabrique de papier à tapisserie de MM Staunton et Cie.; la manufacture de chapeaux dite "Ontario Straw works"; la manufacture de produits chimiques de MM. Elliot et Cie; la fabrique de poêles de MM. E. et C. Gurny et Cie; l'établissement de la Compagnie qui fabrique des articles de ferronnerie et de quincaillerie sous la désignation de "Electric and Hardware manufacturing Company; la manufacture de malles dite "Ontario Trunk Factory;" la manufacture de ponts de Toronto; la fabrique de meubles de M. Hay; la manufacture de taboc de M. Scale; la fabrique de faucheuses et moissonneuses; la manufacture de corsets Compton, et la fabrique de peintures, vernis et brosses, de MM. Broeck et fils. Les propriétaires et les gérants de ces établissements semblent tous satisfaits du nouveau tarif. Naturellement, chacun a ses observations à faire. C'est précisément ce que sir Leonard Tilley demande. Le ministre des finances n'aime pas les à peu-près et ce n'est pas lui qui restera dans l'inaction passive que chérissait sir Richard Carwright, ou se livrera aux déclarations sonores autant que creuses, aux prophéties toujours sombres dont son pédécesseur fatiguait la Chambre et le pays.

—*Le Canada.*

NOUVELLES CANADIENNES.

Aux élections municipales complementaires de Florence, sur douze conseillers à élire, neuf candidats de la liste catholique ont obtenu la majorité.

—

Sur les deux cents élèves reçus cette année à l'école polytechnique trente quatre appartiennent à l'école Sainte-Geneviève, tenue à Paris par les RR. PP. Jésuites. Sur ce nombre, vingt et un, c'est-à-dire, plus de la moitié sont dans les cent premiers et parmi eux le numéro 1. M. Maître.

—

Les amis du *Moniteur Acadien* ont ouvert une liste de souscription pour venir en aide à ce journal dont les ateliers ont été détruits lors du dernier incendie de Shédiac. Le *Moniteur Acadien* est le seul journal publié dans l'intérêt de la population française dans les Provinces maritimes. Adressez les souscription à G. A. Girouard, M. P., Bouctouche, N. B. ou à Shédiac.

—

Depuis le 11 août 1879, il a été importé directement du Japon en Canada, deux millions trois cet mille livres de thé. L'année dernière, pendant la même période, cette importation n'était que de deux cent mille livres; c'est une augmentation de mille pour cent.

On sait que sous l'ancien tarif, nous n'importions pas notre thé directement de la Chine et du Japon, mais des Etats-Unis, qui avaient ainsi à notre détriment tous les bénéfices du commerce direct.

—

Il y a à Gilbraltar un évêque anglican qui, l'autre jour, d'après le correspondant du *Times*, a pu administrer la confirmation à un juif converti. Le correspondant du *Times* ajoute toujours par le télégraphe, que le "converti" représente "la somme totale des résultats obtenus en Roumanie par la Société pour la conversion des juifs" durant les quatre dernières années. La "Société pour la conversion des juifs" de même que toutes les sociétés reli-

gieuses anglicanes, fonctionnent à grands frais

—

La population catholique du Canada est de 1,846,800, on compte 23 évêques, 1599 prêtres, 444 ecclésiastiques, 1617 églises ou chapelles de missions, 18 séminaires, 45 colléges, 85 académies, 247 couvents, 92 communautés religieuses, 43 asiles, 34 hôpitaux, et 3,544 écoles.

La province de Québec compte à elle seule 1,190,000 catholiques ; la Province d'Ontario, 375,000 ; la Nouvelle-Ecosse, 115,000 ; le Nouveau-Brunswick, 100,000 ; Ile du Prince-Edouard, 48,000 ; Manitoba, 12,000 ; Vic. Apos. d'Arthabaska, 6,800 Sans comprendre ceux de la Colombie Anglaise qui dépendent du diocèse de l'Orégon.

—

Il y a 45 chartes de banques accordées en Canada. Sur ce nombre 41 sont en opération ; 15 pour la Province de Québec ; 9 pour Ontario ; 8 pour la Nouvelle-Ecosse ; 4 pour le Nouveau-Brunswick et 5 pour l'Ile du Prince-Edouard.

Le capital représenté par les neuf banques d'Ontario s'élève à $17,000,000 pendant que celui représenté par les banques de la Province de Québec s'élève à $30 466,665. Sur ce capital la banque de Montréal compte à elle seule pour $12 000,000 et la banque des Marchands pour $6,000,000 ; c'est-à dire un million de plus que le capital de toutes les banques réunies de la Province d'Ontario.

—

En France les lois Ferry produisent au point de vue de la population scolaire des écoles de l'enseignement libre, les mêmes résultats qu'en Belgique. Jamais les écoles catholiques n'ont compté autant d'élèves. C'est ce qu'attestent les lignes suivantes du *Pays* :

"Veut-on savoir à quoi aboutit la persécution ? Le collége des Jésuites de la rue de Madrid comptera cent élèves de plus que l'année dernière à la rentrée prochaine, c'est à dire le 8 octobre. Les inscriptions sont déjà faites. Toutes les nouvelles des départements disent d'ailleurs que les établissements menacés par la loi Ferry ont eu ce qu'on appelle dans la langue pédagogique de très-belles "rentrées." Il en est de même pour les écoles primaires congréganistes, qui ont dû se constituer à l'état d'écoles libres. Partout les parents leur envoient en masse leurs enfants."

Nouvelles Locales.

— Mardi soir, on voyait d'immenses feux de prairie de tous les côtés.

— L'Hon. M. Girard est arrivé dimanche matin.

— M. Dewe, Inspecteur des Postes est parti mercredi pour Ottawa.

— L'Arpenteur Général Lindsay Russell est parti pour Ottawa.

— Quatre délégués des fermiers écossais sont arrivés et doivent visiter la Province.

— La pose des lisses est commencée sur la voie ferrée temporaire de la Pointe Douglass.

— Il y a eu un beau salut en musique dimanche dernier à la Cathédrale de St. Boniface.

— Les magasins de MM. Roy et Dubuc sont remplis de quarts de pomme.

— Les trains partent maintenant du pied de l'Avenue Provencher tous les jours à 3 h. p.m., et arrivent le matin vers 11 heures.

— N'oubliez pas de faire une visite aux splendides magasins de Stobart, Eden & Cie., ; articles de goût variés et supérieurs.

— La Dame de M. L. O Lemieux, ingénieur de locomotive sur l'embranchement de Pembina, est arrivée de la Pointe Lévis, P. Q., dimanche matin.

— Une ligne de diligence doit être établie entre Winnipeg et Rapid City sur la Petite Siskatchewan. Il y aura un voyage tous les quinze jours.

— La traverse de la Rivière Rouge a cessé de fonctionner samedi après midi 1er novembre, et dimanche matin, on traversait sur la glace.

— Deux dames riches de Toronto ont acheté un bloc de quatre lots à l'est de la résidence de M. Royal sur l'avenue Provencher, pour y bâtir au printemps des magasins et demeures privées.

— Le comité d'organisation du banquet conservateur, après avoir payé toutes les dépenses, est resté avec une somme de $72. entre les mains. Cette somme a été donnée aux Hôpitaux comme suit : $48. à l'Hopital de Winnipeg et $24. à l'Hopital de St. Boniface.

— Nous attirons l'attention du public amateur sur l'annonce des concerts d'une chanteuse célèbre Rosa d'Erina, qui auront lieu jeudi et vendredi de cette semaine à l'Hôtel de ville de Winnipeg. Jamais Manitoba n'a été, jusqu'à ce jour visité par une artiste aussi distinguée et une chanteuse aussi célèbre.

— Les trois Bruce et six autres individus, qui ont subi leur procès pour avoir voulu se faire justice eux mêmes, et avaient, l'été dernier démoli la maison d'un nomme Hyde, à Meadow Lea, sous le prétexte que le terrain où elle était bâtie appartenait à un des Bruce, ont été trouvé coupables, et condamnés les uns à $50 d'amende, les autres à $35.

— Le beau temps qui règne depuis une semaine a fait fondre le pont de glace sur la Rivière Rouge et à donné naissance à une industrie très profitable, celle de traversier. Nous n'avons pas moins de quatre traverses tenues par des hommes actifs et soigneux ; à l'exception de l'ancienne traverse, trois autres sont tenues par des gens de St. Boniface.

— Il est tombé environ un pouce de neige mardi soir. C'est la première de la saison, pendant qu'il a commencé à neiger depuis des semaines dans les autres Provinces de la Confédération et dans plusieurs des Etats de l'Union Américaine. A Ontario il en est tombé la semaine dernière une couche variant de trois pouces à un pied d'épaisseur.

— L'invention de cette machine supérieure et complète (*The Family Sewing Machine*) marque une des époques les plus importantes dans l'histoire des machines, et lorsqu'on considère sa grande utilité et son bas prix extrême ($25) il est très-difficile de concevoir une invention d'une plus grande ou même d'une égale importance pour les familles. Son travail est considérable ; son mouvement est doux, régulier et aisé ; son exécution est rapide, son opération sûre et la rend supérieure à toute autre. Le mécanisme est tout d'acier ; les bobines contiennent 100 yds de fil ; la couture est la plus ferme de toutes ; elle est nette et régulière, et peut en un instant être changée de façon à s'adopter aux substances les plus dures et les plus fines. Le point peut, si on le veut, être à peine aperçu à cause de sa finesse ; sa rapidité rend impossible de les compter ; elle coud à la perfection toutes espèces d'etoffes, soit grossières, dures ou fines, et cela avec plus de facilité qu'aucune autre machine. Elle n'a pas besoin de recommendation pour se vendre rapidement ; la commande toujours croissante, les éloges volontaires de la presse, et les milliers de familles qui s'en servent témoignent de sa valeur et de sa nécessité comme article indispensable dans une famille, sa popularité s'accroît tous les jours. On peut voir cette machine aux bureaux du Journal. AGENTS DEMANDÉS par la compagnie. S'adresser pour plus amples renseignements à "FAMILY SEWING MACHINE CO." 755 BROADWAY, NEW-YORK.

VARIETES.

—

Le comble de la clémence :
Amnistier une porte condamnée !

∴

Chez nous les femmes ont l'imagination très fertile ; avec un bout de rien, elles font de suite une grosse affaire.

∴

Est-ce parce que les Français trouvent souvent le temps long qu'ils le représentent avec une faulx près de lui : le remède à côté du mal.

TA PON YSU.

∴

Réflexions d'un chinois dépaysé :

—En Chine on racourcit les pieds des femmes pour que ça tienne moin de place quand elles les mettent dans le plat.

—Quand on veut empêcher un homme de courir, on lui met les fers aux pieds ; pour les chevaux c'est tout le contraire.

∴

Un ministre méthodiste était devenu ce qu'on appelle vulgairement une scie pour ses ouailles. La congrégation résolut un jour de s'en débarasser ; mais le moyen était aussi difficile à trouver que pour les rats en conseil de découvrir un expédient pour attacher au cou du chat ce grelot-tocsin. La congrégation décida, vu la pénurie des temps, de réduire le salaire du révérend. Une députation arriva, tête basse, au presbytère, pour annoncer la fâcheuse nouvelle.

"Mes frères, répondit le ministre, j'ai été avec vous dans la prospérité, je ne vous abandonnerai pas dans l'adversité."

∴

ALMANACH AGRICOLE, COMMERCIAL ET HISTORIQUE DE J. B ROLLAND ET FILS POUR L'ANNÉE BISSEXTILE 1880

Nous accusons réception de cette intéressante publication qui en est à sa quatorzième année. Comme dans les précédentes éditions on y trouve un choix très varié de matières des mieux appropriées au titre du livre, entre autre, la liste de noms des membres de la chambre des communes et des chambres locales, des différents comtés du Canada ; les noms des évêques et des juges, le tableau des banques du Canada, le tarif des Postes, les lois du timbre, la nouvelle loi des poids et mesures, etc., etc.

Il se trouve en vente chez tous les libraires et les principaux marchands. Prix : 5 centins.

NAISSANCE.

A St. Boniface, le 7 courant, la Dame de M. N D. Gagnier, prote de l'atelier du *Metis*, une fille.



RÈGLEMENTS

Relatifs à la disposition de certaines terres de la Couronne devant servir au Chemin de Fer du Pacifique.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
Ottawa, 14 Octobre, 1879.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les dispositions suivantes, qui seront censées être applicables aux terres se trouvant dans la province de manitoba, et dans les territoires situés à l'ouest et au nord-ouest d'icelle, sont substituées aux règlements portant la date du 9 juillet dernier, et déterminant la manière de disposer des terres publiques situées dans un rayon de 110 milles (cent dix milles) de chaque côté de la ligne du chemin de fer du Pacifique, lesquels dits règlements sont par le présent annulés :—

1. " Jusqu'à ce que le nivellement ultérieur et final du dit chemin de fer ait été fait à l'Ouest de la rivière Rouge, et pour l'utilité de ces règlements, la voie du dit chemin de fer sera supposée se trouver sur la quatrième base ouest, à l'intersection de la dite base avec la ligne qui se trouve entre les rangées 21 et 22, à l'ouest du premier méridien principal, pour de là se diriger en suivant une ligne directe jusqu'au confluent des rivières Shell et Assiniboine.

2. " Les terrains situés de chaque côté de la ligne seront respectivement divisés en bandes de la manière suivante :

" (1.) Une bande de cinq mille, de chaque côté du chemin, immédiatement en contact avec lui sera appelée la bande A ;

" (2.) Une bande de quinze milles, située de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de la bande A, sera appelée la bande B ;

" (3.) Une bande de vingt milles située de chaque côte du chemin, et voisine immédiate de la mande B, sera appelée la bande C ;

" (4.) Une bande de vingt milles, située de chaque côté du chemin, et voisine immédiate de sa bande C, sera appelé la bande D ; et

" (5.) Une bande de cinquante milles, située de chaque côté du chemin et voisine immédiate de la bande D, sera appelée la bande E.

3. " Les sections portant les numéros pairs dans chaque township qui se trouve dans les différentes bandes ci-dessus décrites, seront affectées aux *homesteads* et aux pré-emptions, de 160 acres chacun, respectivement.

4. " Les sections portant les numéros impairs dans chacun des dits townships seront fermées aux *homesteads* ou pre-emptions et réservées et reconnues comme terre du chemin de fer.

5. " Les terres du chemin de fer situées dans les différentes bandes seront vendues aux prix suivants : Dans la bande A, $5 (cinq piastres) l'acre ; dans la bande B, $4 (quatre piastres) l'acre ; dans la bande C, $3 (trois piastres) l'acre ; dans la bande D, $2 (deux piastres) l'acre ; dans la bande E, $1 (une piastre) l'acre : et les termes de vente seront comme suit : Un dixième payable au comptant, lors de l'achat ; et la balance, payable en neuf versements annuels égaux, avec intérêt au taux de six pour cent par année sur ce qui restera dû.

6. " Les terres affectées aux pré-emptions dans les différentes bandes seront vendues aux conditions et aux prix suivantes : Dans les bandes A, B et C, à $2,50 (deux piastres et cinquante centins) l'acre ; dans la bande D, à $2 (deux piastres) l'acre ; et dans la bande E, à $1 (une piastre) l'acre. Les termes de vente seront comme suit : Quatre dixièmes de la somme totale, et les intérêts de cette dernière au taux de six pour cent par an, devront être payés à l'expiration de trois années à partir de la date d'entrée en possession ; les autres six-dixièmes devront être payés en six paiements annuels à partir de la dite date avec intérêt au taux susmentionné, sur telle balance du prix d'achat qui d'année en année restera impayée.

7. " Tous les paiements, soit pour les terres du chemin de fer, soit pour les pré-emptions, dans les différentes bandes, seront faits en argent, et non avec des certificats (*scrips*) ou des mandats millitaires ou de police.

8. " Tous les argents reçus en paiement de terres préemptées feront partie du fonds destiné au chemin de fer, de la même manière que les argents reçus en paiement des terres du chemin de fer.

9. " Ces dispositions auront un effet rétroactif, en ce qui concerne toutes les inscriptions ou entrées de *homesteads* et de pre-emptions, ou en ce qui concerne les les ventes de terres du chemin de fer, faites en vertu des règlements du 9 de juillet, lesquels sont par le présent annulés, et il sera tenu compte de tous les paiements faits en sus et au-delà des prix indiqués.

10. " L'ordre en Conseil du 9 de novembre 1877, concernant les terres entièrement affectées au chemin de fer dans la province de Manitoba, ayant été annulé, toutes les personnes qui se sont établies de bonne foi sur les dites terres, en vertu du dit ordre du Conseil, paieront, en vertu de ces dispositions pour les terres préemptées, le prix fixé dans chacune des bandes. *Lorsqu'une* personne aura pris deux quarts de section, en vertu de tel ordre du Conseil elle pourra garder en vertu de ces dispositions comme *homestead*, le quart de section sur lequel elle se sera établie ; et comme preemption, l'autre quart de section,—que ce *homestead* et cette preemption se trouvent, oui ou non, sur une section portant un numéro pair. Tous les argents payés par telle personne pour les terres qu'elle aura prises, en vertu du dit ordre du Conseil, seront portés au crédit de sa pré-emption, quart de section en vertu de l'ordre du Conseil mentionné aura le privilége de le garder comme *homestead* et pourra prendre un autre quart de section, comme pré-emption, l'argent déjà payé par lui, devant être porté au crédit de telle pré-emption.

11. " Toutes les prises de posession de terres seront soumises aux dispositions suivantes relatives au droit de passage du chemin de fer du pacifique Canadien ou de n'importe quel autre chemin de fer de colonisation du gouvernement faisant sa jonction avec le dit chemin de fer :

a " Si le chemin de fer traverse une terre occupée comme *homestead*, le gouvernement aura le droit de passage libre de même qu'il pourra construire librement les stations là où elles seront jugées nécessaires.

b " Lorsque le chemin de fer traversera des préemptions ou des terres du chemin de fer, prises avant la date actuelle, le gouvernement pourra prendre possession de telle partie du du dit terrain qui sera nécessaire pour les stations ou les sablonières, et le propriétaire pourra seulement réclamer le prix par lui payé au gouvernement pour tel terrain, à raison de tant de l'acre.

c " Si après la localisation finale du chemin de fer à travers des terres non arpentées mais non prises à cette époque, il se trouve que quelque personne occupe des terrains que l'intérêt public exige de garder, le gouvernement se réserve le payant à l'occupant la valeur des améliorations par lui faites.

" 12. Les réclamations provenant de l'occupation, après la date actuelle, d'un terrain non arpenté lors de la prise de possession, et pouvant être compris dans les limites affectées par les reglements ci-dessus ou par leur application ultérieure à de nouveaux territoires, seront dorénavant réglées conformément aux conditions ci dessus relatives aux terres qui se trouvent dans la zone particulière où cet établissement pourra être situé, sujet à l'opération de la sous-section de la section 11 de ces réglements.

13. " Toutes les entrées faites après la date de l'occuppation, pour des terres inoccupées dans les limites de l'agence de la Saskatchewan, seront considérées comme proviroires jusqu'à ce que le tracé de la ligne ait été fixé à travers les territoires, après quoi on disposera finalement de ces terres en vertu de ces règlements en tant qu'ils s'appliqueront à la zone particuelière où se trouvent ces terres, sujet toutefois à l'opération de la sous-section de la section 11 de ces réglements.

14. " En vue de favoriser la colonisation en réduisant le prix des matériaux de construction, le gouvernement se réserve le droit d'accorder des licences renouvelables chaque année, en vertu de la section 52 de "l'Acte concernant les terres fédérales, situées dans les diverses zones ci-dessus désignées, et toute occupation ou vente de terres dans les limites du territoires auquel s'appliquent ces licences, seront pour le moment sujettes à l'opération de ces licences.

15. " Il est bien compris que les dispositions ci-dessus, n'affecteront pas les section 11 et 29 qui sont les terres réservées aux écoles publiques, et les sections 8 et 26 qui sont des terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson

" On pourra procurer tous les renseignements nécessaires en s'adressant au bureau des terres fédérales, Ottawa, ou à l'agent des terres fédérales à Winnipeg, ou aux agents locaux à Manitoba ou dans les Territoires.

Par ordre du ministre de l'Intérieur.

J. S. DENNIS,
Député ministre de l'Intérieur.

LINDSAY RUSSELL,
Géomètre en chef

Mis a l'Enclos.

Mis a l'enclos de St. François Xavier un bœuf rouge tacheté de blanc, âgé d'a peu près six ans, les deux oreilles coupées ; aussi un autre bœuf rouge du même âge, ayant un morceau du bas de l'oreille gauche coupée.

XAVIER PAGE
Gardien d'enclos.

St. Frs.-Xavier 8 Nov 1879.

BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amérique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien supérieure à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Freres, — ENSEIGNE DE LA SCIE ROUGE — GRANDE RUE, WINNIPEG — Mulholland Freres,

Coutellerie,	Limes,
Argenterie Plaquée,	Serrures,
Cuillères et Fourchettes,	Pentures,
Rasoirs,	Bolts,
Fer,	Etrilles,
Huile de Charbon,	Brosses,
Lampes et Lanternes,	Moulins à Café,
Planches à tuyauter,	Patins,
Clochettes pour Sleighs,	Vernis à tuyaux,
Ficelle,	Cirage,
Ligneux,	Balances,
Outils de Menuisier,	Cribles,
Peintures,	Teintures,
Fer à repasser,	Piéges,
Huiles,	Fil de laiton
Térébentine,	Fusils, 1ère qualité
Vernis,	Poudre,
Vitre,	Plomb,
Mastic,	Cartouches,
Câble,	Boites,
Etoupe,	Colliers à chien,
Toile à emballer,	Hameçons,
Courroies de cuir,	Pompes,
Cuir,	Tuyaux de plomb,
Fourches à foin,	Tuyaux de fer,
Fourches à fumier,	Boyaux (hose),
Manches,	Lavoirs,
Bêches,	Couchettes de fer,
Casseroles en faïence,	Pelles,
Pelles à grain,	Chaudrons,
Faulx,	Joug à bœufs,
Crochets,	Fer,
Pics,	Acier,
Défrichoir,	Enclumes,
Grattes,	Vis,
Tarrières pour la terre,	Marteaux,
Haches,	Fer à cheval,
Scies,	Clous à cheval.

POELES

Poëles de cuisine,	Poëles de salon,
Poëles,	Poëles à charbon.

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; recommandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments aratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualité, et nos prix très raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudronné pour maisons, Clous à planches, Huile de charbon, Poëles de cuisine et de salon.

Mulholland Frères.

Winnipeg, 1er Mai, 1879. 2mx.

CONSOMPTION,

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont desireux de se guérir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guerir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*, UNEBOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne negligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guerira certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionne.

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

21 Mai, 1877. 1aa

LA

BOULE ROUGE

MAGASIN DE NOUVEAUTES,

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.



Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

Nouvelles Marchandises

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant,

à commencer du

1er. Mai Prochain.

——(o)——

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

——o——

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

La Boule Rouge.

249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

A. H. BERTRAND.

1m

HURRAH !

Enfin nous avons un magasin nouveau à

ST BONIFACE,

Qui devra être le plus encourage parce que les articles qui sont offerts en vente par le soussigné sont à meilleur marche que dans toute autre maison de commerce à St Boniface.

George Couture.

M Couture invite respectueusement ses amis et le public en general d'aller lui faire visite afin de se convaincre par eux mêmes de la bonne qualite et du bon marche de ses marchandises.

ATTENTION

St Boniface, 7 Août 1879.



VENTE PAR ENCAN

DES PERMIS DE COUPE DE BOIS.

(LEASES OF TIMBER LIMITS)

UNE vente par encan de Permis de Coupe de Bois dans dix neuf Limites situées sur le Lac Winnipegoosis et la rivière La Poule d'Eau, dans les Territoires du Nord Ouest, aura lieu au Bureau des Terres à Winnipeg le 1er Septembre 1879. La coupe de Bois sera vendue sujette aux conditions exprimées dans l'Acte refondu des Terres de la Puissance. L'enchère se fera à vint piastre par mille carré, et la vente se fera au plus haut enchérisseur.

Pour plans, descriptions et conditions de vente, tout autre enseignement et s'adresser au Bureau des Terres à Ottawa ou à l'Agent des Terres à Winnipeg.

Par Ordre

J. S. DENNIS
Député Ministre de l'Intérieur.

Dépt. de l'Intérieur Ottawa
17 Juillet, 1879.





BEATTY'S PIANOS AND ORGANS, WASHINGTON, NEW JERSEY. Beatty's Pianos, grand square and upright, are pronounced by the press and the people as the most beautiful and sweetest toned Pianos ever manufactured. Sent on test trial and pronounced the best in the world. Beatty's celebrated Golden Tongue Parlor Organs. Any manufacturer challenged to equal them. They possess power, depth, brilliancy and sympathetic delicacy, exquisitely beautiful solo effects, and the only stop action ever invented that cannot be disarranged by use. The bellows capacity is so great that but little effort is required with the feet to supply all the air necessary. Best made and most elegant cases in the market. All solid wood ornaments. Every instrument fully warranted for six years as strictly first class, and sent on from 5 to 15 days' test trial. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

ORGANS, BEATTY PIANOS.

The public are particularly cautioned against bogus instruments which are being palmed off as genuine Beatty celebrated Pianos and Organs, and particularly from parties in the West and South-West, where this detestable trickery has been extensively practiced on the reputation I have gained; also beware of anonymous circulars with false quotations from certain trade journals. Write for explanation. Send for Beatty's Illustrated Piano and Organ Advertiser containing testimonials from millionaires, bankers, merchants, lawyers, clergymen, and thousands of purchasers throughout the length and breadth of the land with full particulars of the great Piano and Organ war [illegible]. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications exterieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlée avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir: il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, rechauffantes et fortifiantes des autres empâtres. Grand nombre de personnes qui ont été gueries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, ad poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualites électriques possédées par ces emplâtres

Elles sont douces et molles tout en étant très-adherentes ; guerissent à cout sûr de douleurs de reins, de côte et d'estomac, sont sans pareilles pour les rhumes inveterés, et previennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien définie.

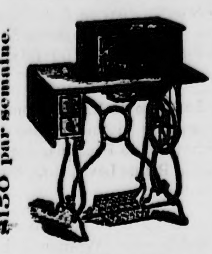
Preparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A.

On demande des Agents.

Les Machines de $65 reduites a $25.



LA NOUVELLE

Machine a coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

——:o:——

La navette y est à fil double, et la piqure est double de chaque côté de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et plus considerables que n'importe quelle autre machine, et le prix en reduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort,

Navette s'ajustant d'elle même, nouvelle Tension automatique, (Nouveauté).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la nécessité de renouvelles souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine. Comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inférieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable dos deux côtes quelque soit l'épaisseur de l'étoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côté de l'aiguille

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même ; le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacité d'ouvrage.

S'adoppe à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger

Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa réputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin et durera jusqu'au siècle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre. L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualite et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner.

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

Machines envoyées pour examen avant le paiement. Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais. Argent remboursé si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clergé, aux instituteurs, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les témoignages voir les livres de description expédiés "franco" avec des echantillons d'ouvrage, —conditions liberales, circulaires, etc., —s'adresser :

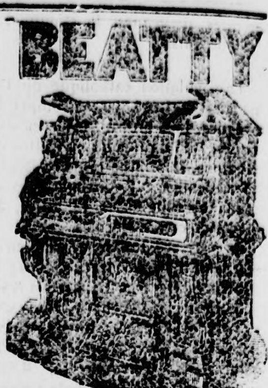
"FAMILY" SEWING MACHINE
775 BROADWAY, NEW YORK.
16 Oct. 1879—18 f.

Mis a l'Enclos.

A l'Enclos de St. François Xavier Est, un bœuf rouge, âgé d'environ de cinq à six ans l'oreille droite coupée et poil blanc dans les flancs. Le propriétaire est prié de venir réclamer l'animal et payer les frais.

XAVIER PAGÉ,
Gardien d'Enclos, St Frs-Xavier Est.

8-14-79-3.



BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS. ELEGANT STYLES, with valuable Improvements, New and Beautiful Solo Stops. Over One Thousand Organists and Musicians endorse these organs and recommend them as strictly First Class in Tone, Mechanism and Durability. Warranted for six years. Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS. You can easily increase your salary by devoting a very small portion of your leisure time to my interest. I do not expect you to canvass for my celebrated Beatty's Pianos and Organs unless you see fit to ; but the service I require of you is both pleasant and profitable. Particulars free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

SIGN PAINTERS wanted in every section of the United States and Provinces to answer this advertisement. Paper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. America.

U can buy first-class Pianos and Organs cheaper of DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, than of any other establishment in the United States. Why? Because he sells only for cash, takes no risks and has no book accounts. Every instrument fully warranted for six years as strictly first-class, and sent on from 5 to 15 days' test trial, money refunded and freight paid both ways by him if they are unsatisfactory. Send for Illustrated Advertiser and read testimonials from his patrons, some of whom you may know. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.



Ce Grand Remède est au rang des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sang, et agissent avec la plus grande efficacité, sur.

Le Foie, l'Estomac, les Reins

et les INTESTINS, donnant du ton, l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes n'importe l'âge ; et comme REMÈDE GÉNÉRAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

HOLLOWAY'S PILLS & OINTMENT

Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde Entier.

Pour guérir le MAL DE JAMBES, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,

Plais et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution, il guérit le MAL de GORGE, les Bronchites, les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, Hémorrhoïdes, Fistules,

La Goutte, le Rhumatisme,

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, ils n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES.

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé ; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remèdes sont enregistrées à Ottawa. Ainsi toute contre-façon dans les Possessions Anglaise de l'Amerique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boites. Si l'adresse n'est pas 533, Oxford Street, London, il y a falsification.

St. Boniface, 16 Oct, 1879. 1